



Gratuit et/ou disponible sur demande

Éditée par l'Association de Quartier Charmettes-Général (NE, Suisse), Ch. des Péreuses 15 – 2000 NE, charmottes2012@hotmail.ch, www.quartierdescharmottes.ch, ☎ 079 280 20 11

La Gazette des Charmettes

Le quartier

L'Édito

Contradictions ou paradoxes ?

L'année 2019 sera marquée par plusieurs nouveautés qui toucheront à moyen et long terme le développement de notre région à plusieurs niveaux.

Comme l'on sait, la nouvelle LAT (loi sur l'aménagement du territoire) acceptée par le peuple en 2013 prévoit une densification du territoire pour éviter l'étalement ou le parcellement des constructions hors des centres bâtis. De là, chaque canton a révisé son propre Plan Directeur Cantonal (PDC). Celui du canton de Neuchâtel vient d'être approuvé fin mars 2019 par le Grand conseil. Dès lors chaque commune doit rédiger son propre plan directeur appelé « plan d'aménagement local ».

Notre commune n'a visiblement pas attendu la version définitive du PDC pour commencer à rédiger le sien même si elle a 5 ans pour le faire. Beaucoup d'éléments ont déjà été définis et/ou préparés. Le document final devra être validé par le conseil général.

Toutefois la LAT précise clairement trois points qui nous concernent. Premièrement, l'offre de logements à construire ou construits ne doit pas dépasser les besoins fixés par une projection de l'augmentation de la population à 15 ans. Deuxièmement, la population doit être consultée via un processus participatif. Enfin, la qualité de vie doit être assurée et constituerait l'une des priorités des autorités cantonales.

Or il n'y a jamais eu autant de constructions dans la commune de Neuchâtel alors que la population diminue d'année en année et que le nombre (connu) de logements vides est en très nette progression. Mais rien n'arrête les investisseurs et les urbanistes qui imposent un bétonnage agressif et asphyxiant du moindre petit bout de verdure assurant justement un minimum de qualité de vie ? Ne parlons pas de l'écologie ou du développement dans tout cela, que l'on oublie lorsqu'il s'agit finalement, et avant tout pour certains, d'augmenter surtout le nombre de contribuables ?

Les théories, discours et volontés affichées seraient-ils contredits dans les faits au nom du sacro-saint rendement économique et aux dépens de l'environnement et de l'être humain ? Pour notre commune et notre quartier seul l'avenir le dira...

Pour le Comité de l'AQCG
Claudia Rizzo

2019, une année historique ?

L'année 2019 sera décisive pour notre quartier !

Cette année a commencé pour le comité sur les chapeaux de roues. Beaucoup plus de réunions que par le passé ont déjà eu lieu (voir détails en page 2). Mais, l'année a débuté par **une assemblée générale** toujours aussi agréable et qui fut à nouveau marquée par le soutien constant et apprécié des membres aux activités du comité dans ses diverses actions. Heureusement, **le comité s'élève désormais à sept membres**. Bienvenue et merci à Fabienne Richard pour son soutien à venir !

L'année 2019 est également décisive pour la mise en œuvre du nouveau **Plan Directeur Cantonal (PDC)** qui donne les orientations stratégiques du développement du canton et à fortiori aux communes qui doivent appliquer les différentes orientations stratégiques via des projets concrets. Parmi celles-ci, l'augmentation du parc immobilier. Le quartier des Charmettes est cité dans ce plan cantonal comme zone de logements. Le feu vert est donc donné à nos autorités communales pour lancer les différents projets de constructions (même si beaucoup de projets sont déjà en route !). Certes **le plan d'aménagement local** de la commune de Neuchâtel, qui est prévu pour couvrir plusieurs décennies, n'est pas encore finalisé. « Les Charmettes » a été identifié comme l'une des rares régions du canton à fort potentiel de développement de logements uniquement ! Un futur quartier dortoir en vue ? Nous serons donc probablement condamnés à voir s'ériger encore plus de monstres blocs de béton hideux et suffocants avec de minuscules espaces verts au vu des constructions récentes dans la région. A moins, on peut rêver, que la qualité de vie, l'esthétisme des nouvelles constructions et la protection de l'environnement soient véritablement une priorité pour celles et ceux qui nous dirigent actuellement ? A ce titre, la Ville a déjà lancé **plusieurs ateliers sur le « logement », la vie sociale, la mobilité**, etc. A notre grande surprise, l'Urbanisme a également avancé dans le projet de développement **des Charmettes** (voir résumé plus loin dans cette gazette).

L'écologie, le développement durable et la mobilité douce seraient au cœur de la politique actuelle de notre commune. Mais : Nous avons fait récemment plusieurs démarches pour obtenir une voiture Mobility dans le quartier, sans succès, et surtout sans soutien de la Ville. De plus, l'association du quartier des Draizes et des Charmettes ont signé ensemble une lettre demandant à la Ville l'installation d'une borne électrique également dans la région nord-ouest. Nous sommes encore en attente d'une réunion avec la Ville à ce sujet après 4 mois.

Les associations de quartier de la commune (18 au total formant le « Groupement » des associations de quartier depuis 2007) seraient à nouveau dans la ligne de mire des autorités communales. En effet plusieurs réunions ont été organisées avec la Ville pour pouvoir partager nos préoccupations et demandes, mais aussi et surtout peut-être, pour parler de la constitution d'assemblées citoyennes souhaitées par l'exécutif (voir résumé plus loin dans cette gazette).

Pour le comité, **les mois à venir** seront consacrés certes au suivi des différents dossiers cités plus haut mais aussi et surtout à l'organisation d'activités pour le bien du quartier comme l'opération dite de « débarras des encombrants », à l'apéro de l'été en juillet et enfin à l'organisation de la fête du quartier en septembre.



De gauche à droite. En haut : Fabienne Richard, Claudia Rizzo, Dominique Huguenin.
En bas : Pierre-André Moine, Alain Borel, Michel Bertarionne, Yves Chédel.



Les nombreuses activités du Comité en ce début d'année

Le Comité a été exceptionnellement très occupé en ce début d'année. Jugez plutôt !

- Fin décembre 2018 : remise d'une lettre conjointe ADSL et AQCG à la Ville pour **une borne électrique**. Promesse de la Ville de s'y pencher.
- 09.01 : **Réunion du comité** pour préparer l'assemblée générale
- 22.01 : Participation à l'**Atelier Logement et Economie** organisé par l'Urbanisme pour le nouveau plan d'aménagement local (voir résumé)
- 24.01 : Assemblée **générale** (Procès-verbal et rapport d'activités envoyés depuis à tous les membres et potentiels nouveaux)
- 30.01 : Echange avec **Mobility** qui renonce cependant pour l'instant à installer une station Mobility dans le quartier
- 31.01 : Réunion des **Associations de quartiers avec la Ville** (voir résumé)
- 05.02 : Réponses au questionnaire sur les besoins de **panneaux d'affichage** dans les différents quartiers de la commune (voir résumé)
- 11.02 : **Réunion des associations de quartiers** pour commenter un projet de rapport de la Ville sur les **assemblées citoyennes** (voir résumé)
- 15.02 : **Remise des commentaires de l'AQCG** sur le rapport de la Ville sur les assemblées citoyennes
- 05.03 : Participation à l'**Atelier « Vie Sociale »** organisé par la Ville dans le cadre du nouveau plan d'aménagement local (voir résumé)
- 27.03 : **Plan directeur cantonal** approuvé par le Grand Conseil. Suivi des débats et lecture/analyse du plan (voir résumé)
- 28.03 : Participation sur invitation à la **présentation de plusieurs projets** dans le cadre de l'AG de l'association gare de Serrières (voir résumé)
- 08.04 : **Réunion du comité** : discussion sur les réunions du début d'année et actions à entreprendre et préparation de l'opération « débarras »
- Avril : Rédaction de la **Gazette – édition no. 7**

Bornes Electriques : La Ville annonce en avoir installé partout... Presque. L'AQCG et l'ADSL ont fait la demande par lettre pour en avoir aussi au Nord-Ouest. A suivre.

Mobility : La Ville prône le développement durable et la mobilité douce mais ne favorise pas le développement de voitures de location partagées en octroyant tout simplement une petite place de parc. Faute d'avoir trouvé une place dans la région, Mobility a dû renoncer à s'y développer alors que le nombre de clients potentiels augmente.

Atelier Logement et Economie et Atelier Vie Sociale

La Ville organise un atelier sur deux thèmes antagonistes. L'économie en veut toujours plus à tous les niveaux (impôts, emplois, habitants, constructions, etc.). La nature, les écologistes en exigent toujours moins (véhicules ou polluants en général via la mobilité douce et le développement durable). La population au milieu de ces deux « mondes » doit visiblement lutter pour la préservation de sa qualité de vie: quartiers aérés et esthétiques, verts, calmes avec des zones de rencontres, locaux, commerces et services de proximité etc. Des recommandations ont été faites en ce sens. Seront-elles entendues malgré les promesses ? A noter que la majorité des participants étaient des promoteurs ou investisseurs économiques ou immobiliers, architectes, urbanistes, etc. Peu d'agents de protections de l'environnement et un nombre limité de représentants d'associations de quartiers.

Réunion des Associations de quartiers avec la Ville et commentaires sur un projet de rapport de la Ville sur les assemblées citoyennes

Après la réunion de septembre 2018 (voir Gazette no. 6), une autre réunion a eu lieu fin janvier 2019. Parmi les thèmes de discussions souhaités par les AQ : la gestion des déchets et du service de sécurité/proximité. Parmi ceux voulus par la Ville : les Assemblées citoyennes. La Ville ferait son possible pour limiter les désordres liés aux déchets sauvages et/ou au litéring. Elle n'estime pas efficace d'organiser des opérations de prévention ni de réprimer davantage. Certaines AQ estiment le contraire. Les abus ne proviennent pas du laxisme ? Il faudrait un système de surveillance et d'amendes plus performants.

La Ville confirme que le service de sécurité/proximité est en réorganisation et le nom de l'agent-e par quartier sera bientôt connu et communiqué.

L'Exécutif, sur une motion/demande du parti socialiste, souhaiterait mettre en place 3 assemblées citoyennes dans la commune de Neuchâtel, une pour l'ouest, une au centre et la troisième pour l'est de la commune. Le PLR est contre parlant de duplication avec les associations de quartiers existantes (18). La Ville affirme qu'il n'y aura pas de concurrence entre les AC et les AQ. Le Groupement des Associations a suggéré une consultation sur le projet de rapport à ce sujet, ce que la Ville a accepté. L'analyse du rapport confirme nos craintes : les AQ sont considérées comme les sociétés locales récréatives (chorales, etc.) ou de loisirs ou de seniors.... Nos commentaires ont été remis par écrit fin février. Aucun commentaire reçu si ce n'est que le rapport final devrait être présenté au Conseil général avant l'été 2019. A suivre donc.

Enquête de la Ville sur les besoins de panneaux d'affichage dans les quartiers et/ou sur le territoire de la commune

A l'issue de la réunion avec la Ville de fin janvier, les associations de quartiers ont été invitées de remplir un questionnaire sur les besoins et les conditions d'installer ou non un panneau d'affichage dans les quartiers respectifs. L'AQCG y a répondu favorablement mais sous certaines conditions à savoir : que ces panneaux soient gérés par la Ville, qu'ils soient libres d'accès à celles et ceux qui voudraient y afficher des informations et qu'un règlement d'utilisation y soit exposé afin d'éviter les abus.



Les Assemblées Citoyennes (AC) versus les Associations de quartiers (AQ)

Comme dit plus haut, la Ville entend mettre en place des assemblées citoyennes sur tout le territoire de la commune, y inclus Chaumont. Cette entité faisait partie du projet de fusion des quatre communes qui a été accepté par vote (en attente du résultat du recours de Peseux). Selon la Ville, il y en aura 3 et qui couvriraient la commune, l'une pour l'ouest, l'une pour le centre et enfin une pour l'est du territoire. Le découpage n'est pas encore clair. Ces AC rassembleraient tous les habitants, sociétés etc. du secteur avec à sa tête un président et un comité qui se réuniraient une à deux fois par année. Les associations de quartier pourraient également participer aux réunions et faire passer des messages aux autorités. Les AC seraient aidées financièrement et institutionnalisées c'est-à-dire reconnues par les autorités et le conseil général comme interlocuteurs, soit un relai direct entre la population et les autorités. Les Associations de quartiers qui ont également le droit de contacter qui de droit directement – selon leurs statuts - craignent de devoir passer par les AC et donc d'en dépendre. Elles veulent donc s'assurer qu'elles gardent bien ce droit. C'est pourquoi les AQ ont demandé et obtenu « le droit » de commenter un projet de rapport de la Ville à ce sujet qui sera présenté ensuite au Conseil général.

Une réunion entre AQ a permis de faire part des commentaires sur ce projet de rapport et de faire souligner que même si les AC seront créées, les AQ ne devront pas perdre le droit de contacter les autorités ou les services de la Ville. En effet le projet de rapport réduisait les 18 AQ à une infime partie de la centaine d'associations et sociétés présentes dans la commune. Et également de décrire les nombreux services de la Ville en charge aussi d'activités festives ou socio-culturelles. Mais le potentiel des différents services a été surestimé en termes de capacité humaine et financière à couvrir avec régularité et constance des activités sur tout le territoire. Certes il existe des médiateurs, mais seulement trois pour toute la commune. Certes il y a le centre des loisirs mais avec trop peu de moyens financiers pour agir dans tous les quartiers et toute l'année. Enfin, les associations de quartiers sont les seules à couvrir un territoire géographique contrairement à une chorale ou à un club sportif.

Ce rapport devrait être présenté au Conseil général avant l'été, sans savoir encore quels commentaires des AQ y seront intégrés ou non. A suivre donc.

Plan Directeur Cantonal (PDC) et le Plan d'aménagement local (PAL) qu'est-ce que c'est ? Les Charmettes sont concernés !

Il faut préciser que ces deux documents sont voués aux experts, spécialistes et aux politiques. Ils sont denses et complexes à résumer. La population n'a pas droit à la parole. Elle est certes consultée (séance d'information et/ou ateliers) mais pas sur le produit final. Ceci étant dit le PDC découlerait de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et de ses recommandations transposées au niveau cantonal pour le PDC, puis au niveau communal pour le PAL. Le nouveau PDC a été approuvé par le Conseil fédéral fin février 2019 et validé par le Grand conseil fin mars. Le site internet du canton publie le rapport et toutes les explications (<https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/pdc/Pages/accueil.aspx>).

Voici une définition : *Le plan directeur cantonal (PDC) sert à la mise en œuvre des priorités politiques définies par le parlement neuchâtelois dans la conception directrice de l'aménagement du territoire. Il s'appuie sur les législations fédérales (art. 8 et suivants LAT) et cantonales (art. 13 et suivants LCAT) et vise à mettre en cohérence l'ensemble des activités de l'Etat et des communes, qui sont de nature à structurer ou à influencer notre territoire. Il lie les différentes autorités entre elles, à savoir la Confédération pour les tâches qui la concerne, le canton et les communes neuchâteloises ». « Pour réellement déployer ses effets auprès des tiers, le plan directeur doit être traduit, dans la plupart des cas, par des instruments communaux comme les plans directeurs régionaux ou les plans d'aménagement des communes. ». « Le plan directeur est un instrument dynamique. Conçu pour une période de 10 à 15 ans, il peut être adapté par le Conseil d'Etat si les conditions ont évolué ». Il viserait à renforcer « l'attractivité résidentielle et économique du canton par une meilleure localisation des zones à bâtir. L'objectif ? « À travers cette transformation de son territoire, le Canton de Neuchâtel entend montrer à quel point il peut être attractif, entre nature, paysages et patrimoine de qualité, infrastructures de transport bien intégrées et une offre résidentielle renouvelée. »*

Les autorités cantonales insistent sur la préservation voire « le renforcement de la qualité paysagère et de vie » (fiches E1, A2, U1, U2, S1, S2, S3 etc.). A noter que pour les logements ces différents plans sont surtout conditionnés sur les besoins et donc basé sur le taux de croissance économique, sur une projection de l'augmentation (ou non) de la population à 15 ans ainsi qu'aux taux de vacances des locaux ! Le PDC distingue 3 différentes zones de développement comme suit : « Les pôles de logement (PL), les pôles de gare (PG) et les pôles mixtes (PM) constituent des secteurs stratégiques au sens de la LCAT et jouent un rôle important dans l'accueil de la croissance en habitants/emplois. ».

Et les pôles de logements identifiés dans le canton sont les suivants (sans autres précisions !) :

Les Essertons - Les Cheintres/Fin de Mange (La Tène)

Charmettes - Edouard Dubois (Neuchâtel)

Les Arniers - Sur les Rues (Corcelles-Cormondèche)

Les Endroits (La Chaux-de-Fonds)

Progrès / Gérardmer (Le Locle)

A suivre donc !

Sur l'invitation de l'Association du « quartier de la Gare de Serrières » (AQGS) Présentation de plusieurs projets dont celui des Charmettes (!)

L'architecte communal, M. Fabien Coquillat a présenté en marge d'une réunion de l'AQGS plusieurs projets. L'invitation parlait des projets « autours de la gare de Serrières (accès à la gare, projets Tivoli nord et champ Matile, réaménagement du cimetière de Beauregard, etc.) ». En fait le « etc » dissimulait – à notre grand étonnement - la présentation de l'avancée du projet de développement du quartier des Charmettes. Nous apprenons ainsi qu'un atelier d'une journée « entre mandataires spécialisés » aurait eu lieu en octobre 2018. Que les conclusions auraient été (pour les Charmettes) « la reconnaissance d'une nature, d'un secteur vert de qualité fortement arborisé à préserver voire valoriser. D'un secteur à potentiel de développement avec des bâtiments de références et marqueur de territoire (home, etc). Qu'il faudrait assurer dans la région la continuité végétale. A notre question sur le dézonage du terrain de foot en zone ZUPE, M. Coquillat prétend que l'affectation ne serait pas encore certaine, qu'une zone ZUPE (zone d'utilité publique avec équipements), pour l'instant, n'autoriserait que des constructions publiques (école, etc.). Le cimetière a à nouveau été cité comme lieu de « magnifique dégagement sur le lac », à valoriser via une place publique (et non de jeu assure-t-on mais uniquement de recueillement...pas sûr !). Les accès routiers de la région ne seront pas élargis malgré le plan d'alignement, car la Ville voudrait ainsi limiter le trafic surtout sur l'avenue Edouard-Dubois (projet Bonhôte sur le champ Matile avec éventuellement une place de village...et appartements à loyers abordables). La rue des Deurres et son élargissement pour renforcer l'accès Nord-Sud est en discussion. Il n'y aurait pas non plus de pistes cyclables car les routes seraient trop étroites....



D'autres informations en bref

Premières amendes pour dépôts de déchets sauvages ?

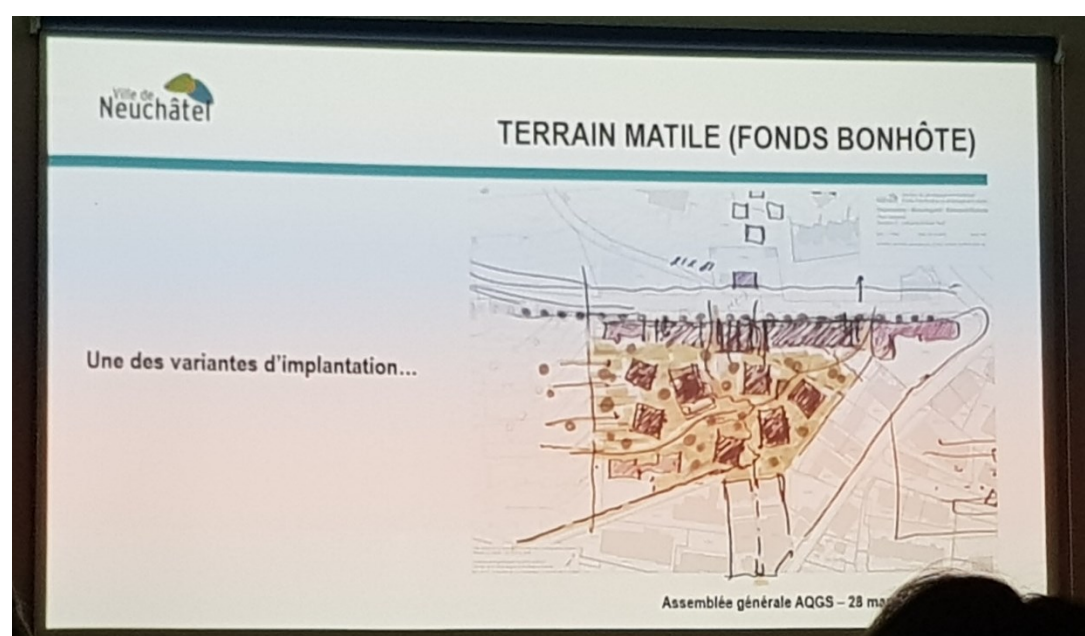
Une habitante nous a reporté que des policiers en civil ont infligé fin mars et en un jour plusieurs amendes à des personnes qui ne respectaient pas les règles du centre de tri des déchets aux Charmettes. Espérons que de telles opérations seront plus fréquentes à l'avenir !

Les travaux de rénovation du cimetière de Beauregard ont débuté. Une buvette extérieure sera créée, ouverte seulement par beau temps. Des visites seront désormais organisées plus systématiquement sur différents thèmes (découverte géologique sur l'histoire des pierres tombales, etc.): plus de renseignements auprès du cimetière. Deux nouveaux abribus seront aménagés et la zone routière sera limitée à 30 km/h. Malgré les difficultés de croisement actuelle des bus la route ne sera pas élargie et il n'y aura probablement pas non plus de création de zone cyclable...



Nouvelles du terrain Matile

Les 77'000 m2 environ du terrain dit « Matile » à l'avenue Edouard-Dubois ont été acquis par la banque Bonhôte pour des constructions de logements. Des représentants de la Banque assurent que le souhait est de construire que des logements de qualité avec un aménagement extérieur agréable et vert mais, assure-t-on, à loyers « abordables ». La seule sortie de véhicules des futurs habitants ne serait possible que sur l'avenue. Tout est encore à l'état de projet. Rien ne serait décidé pour l'instant.



Evènements à venir :

- 11 Mai 2019 – **Opération « Débarras » des petits encombrants** (un flyer qui sera distribué dans le quartier donnera tous les détails)
- 14 Mai 2019 – **Fête des voisins** dans tout le canton de Neuchâtel, toute l'Europe et au-delà (cf <https://european-neighbours-day.com/fr>)
- 29 juin 2019 – **Apéro de l'été** (une invitation vous parviendra avec plus de détails)
- 8 septembre 2019 (à confirmer) – **Fête annuelle du quartier** – plus de détails à venir

Note de l'Édition !

Si vous avez des propositions de textes ou des demandes d'articles sur tel ou tel sujet, n'hésitez pas à nous contacter. Des versions imprimées de la Gazette et/ou des versions électroniques peuvent être remises sur demande. N'hésitez pas. Les gazettes sont également sur notre site internet.